

DURÉE

0,12500 jours (soit 1 heure)

PRIX

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance, personnel des entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance

- Toute personne souhaitant se former à la thématique du chiffrage du dommage ou du désordre

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Différencier ce qui est chiffrable lors de l'évaluation d'un dommage ou d'un sinistre

Connaître les notions d'enrichissement et de vétusté

Assimiler les principes indemnitaires en assurance

Connaître les conditions contractuelles applicables

Définir les embellissements et la mise en conformité

Connaître les biens mobiliers et immobiliers prises en compte dans le calcul de l'indemnité

Identifier la composition d'un chiffrage

Connaître les bonnes pratiques

**PROGRAMME****Présentation de la formation**

Bienvenue dans votre formation 2'

Comment réussir ma formation ? 2'

TUTORIEL DE NAVIGATION 5'

1. Les notions essentielles

Vidéo n°1 - Les notions essentielles à connaître 5'

Atelier n°1 - Distinguer les bonnes affirmations en matière de chiffrage des dommages ou désordres 6'

Atelier n°2 - Différencier les types de contrats 3'

Atelier n°3 - Reconnaître les bonnes affirmations 6'

Atelier n°4 - Reconnaître les embellissements 8'

Atelier n°5 - Identifier les biens immobiliers 10'



2. La composition d'un chiffrage

Vidéo n°2 - La composition du chiffrage 3'

Atelier n°6 - Déterminer la composition d'un chiffrage 4'

Atelier n°7 - Appliquer les bonnes méthodes pour le chiffrage 5'

3. Ce qu'il faut retenir

Vidéo n°3 - En synthèse 1'

Guide - Le chiffrage du dommage ou du désordre 10'

Questionnaire de satisfaction



VALIDATION

Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP1**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)

ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.